

CRISE DU SYSTÈME FINANCIER ALGÉRIEN

Comment gérer 100 milliards de dollars par an ?

Par SAÂD LOUNÈS

On vient d'apprendre qu'à compter du 1er septembre, une directive gouvernementale stipule que «Les entreprises publiques économiques, les sociétés ou offices publics sont tenus de recourir aux banques publiques, exclusivement, pour ouvrir et tenir leurs comptes, faire fructifier leurs dépôts et mener leurs transactions de toutes sortes, ainsi que pour gérer toutes leurs opérations à l'intérieur du pays et vers l'extérieur». Quant aux caisses nationales de sécurité sociale, d'assurances chômage et de retraite ainsi qu'aux mutuelles, aux institutions publiques similaires et aux Offices publics de gestion immobilière (OPGI), «ces organismes sont tenus de déposer leurs avoirs auprès du Trésor public».

Par cette résurgence du dirigisme étatique, on va obliger l'économie du pays à marcher sur la tête à reculons. Parce qu'un escroc nommé Khalifa a fait tourner en bourrique le système, on veut ramener la gestion financière d'une économie en pleine expansion à l'âge de pierre. Comment peut-on, après plus de quinze ans de réformes économiques et de libéralisme, revenir à cette dangereuse dichotomie suspicieuse, contradictoire et discriminatoire entre secteur public et secteur privé ? Quel sens donner à ces directives au moment où l'on est engagé dans un processus de privatisation des entreprises et banques publiques ?

Il est évident qu'un des premiers effets qu'induiront ces mesures sera le manque de confiance des épargnants qui va assécher les dépôts privés dans les banques privées et provoquer de nouvelles faillites et la fermeture des banques étrangères. En 2004, on peut estimer les ressources monétaires que gère le système bancaire à 100 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de 8.000 milliards de dinars. Ce montant est obtenu par l'addition de:

- * 25 mds de dollars de recettes pétrolières,
- * 35 mds de dollars de réserves de change,
- * 10 mds de dollars de liquidités dans les banques,
- * 30 mds de dollars de dette extérieure.

La situation de quasi-monopole des six banques publiques, qui détiennent déjà plus de 90% du marché, va s'accroître. Ont-elles les capacités et le temps de gérer tout cette abondance d'argent ? Evidemment non ! Cette re-nationalisation de la collecte-gestion de l'épargne va entraîner de facto un ralentissement, pour ne pas dire un frein à la circulation de la monnaie et des capitaux. La lenteur du système bancaire public commence déjà au guichet, où le client est obligé de perdre son temps à attendre que des préposés méprisants, trop occupés à discuter entre eux, se hâtent lentement à exécuter les opérations de banque. Quant aux retards technologiques en matière d'informatique, de compensation, d'escompte et de traitement des dossiers de crédit et de transferts, ce n'est même pas la peine d'en parler.

Pour resituer le scandale Kha-

L'affaire Khalifa n'a pas fini de faire chavirer la tête des autorités du pays jusqu'à en perdre le nord et le sens de la gouvernance.

lifa sans remettre en cause le fonctionnement de l'économie, il faut clarifier les responsabilités et revenir aux fondamentaux de l'économie financière.

RESPONSABILITÉ DE L'ETAT

L'affaire Khalifa se résume aujourd'hui à quelques articles du code pénal avec lesquels la justice a inculpé les responsables du groupe et leurs nombreux complices: «association de malfaiteurs, vols qualifiés, escroquerie, abus de confiance, abus de biens sociaux, infractions à la réglementation des changes et aux mouvements des capitaux». Si des hommes d'affaires ont pu créer des banques comme on crée des associations de malfaiteurs, à qui la faute ? Au Conseil de la monnaie et du crédit qui les a agréés et à la Banque d'Algérie qui avait la mission de les contrôler.

Si Khalifa a pu commettre tous ces méfaits pendant quelques années avant d'être démasqué, c'est aussi parce qu'il avait par préméditation anesthésié tous les systèmes d'alerte (gouvernement, banques, justice, presse...). Sa compagnie Khalifa Airways offrait 60% de réduction sur les billets d'avion aux magistrats, 50% aux avocats et aux journalistes. En plus des voyages gratuits et autres prestations aux frais des épargnants.

Des directeurs d'organismes publics osent faire état d'injonctions pour expliquer les placements de fonds dans Khalifa Bank. Quelle fumisterie ! Un responsable compétent et intègre donnerait bruyamment sa démission en réponse à toute injonction incongrue ou douteuse.

Le PDG de l'Union Bank, en faillite, ne cesse d'évoquer une crise systémique alors qu'il s'agit d'opérations frauduleuses et d'une accumulation de crises d'incompétences gouvernementales et managériales. Comme peut-on faire valser des milliards de dinars pendant plusieurs exercices comptables sans que personne ne se rende compte des malversations ? Où sont les banquiers ? Où sont les comptables ? Où sont les commissaires aux comptes ? Où sont les inspecteurs des banques et des finances ? Où sont les impôts ? Comment une banque peut-elle proposer des taux d'intérêts spéculatifs, dépassant les fourchettes légales, sans que personne ne bouge ?

La banque Khalifa a créé une sorte de marché financier exclusif, un «appel public à l'épargne» personnalisé par lequel elle attirait les capitaux en définissant elle-même les règles. Ce qui est contraire à la loi, devant la passivité des institutions chargées de réglementer le marché financier, c'est-à-dire la Banque d'Algérie et le ministère des Finances. Lorsque le «pigeon» de cette farce de marché financier est le simple citoyen, ignorant des us et coutumes financières, c'est compréhensible qu'il succombe à cet appât du gain. Mais lorsque les «gros pigeons» sont des gros déposants institutionnels (banques, entreprises, caisses, etc...),

on peut en conclure que les gestionnaires sont soit des ignorants, soit des corrompus, soit les deux à la fois.

L'affaire Khalifa ayant été abondamment commentée, il n'est pas nécessaire de rentrer dans le détail pour affirmer que les organismes et les systèmes de contrôle de l'Etat n'ont pas fonctionné. Il revient donc à l'Etat de reconnaître les torts de ses agents et institutions et de rembourser intégralement les épargnants innocents, qu'ils soient particuliers ou entreprises. Par ailleurs, il suffit que la justice condamne un seul agent de l'Etat pour que tout déposant obtienne des tribunaux gain de cause en se référant au délit de complicité d'abus de confiance.

LES CONTRADICTIONS DE LA BANQUE UNIVERSELLE

Il faut savoir observer le monde qui nous entoure et admettre que l'affaire Khalifa n'est pas une tare spécifique à l'économie algérienne. Des crises plus graves sont survenues presque en même temps dans des pays très développés. En France, la déroutante financière de Vivendi Universal de Jean-Marie Messier a ruiné les petits actionnaires et ébranlé la caste patronale. D'autres scandales ont porté un rude coup à la crédibilité des managers et des systèmes de contrôle (France Telecom, Euro-Tunnel, Alstom, etc.).

Aux Etats-Unis, le plus grand scandale a touché en décembre 2001 le courtier américain en énergie Enron, septième plus grosse entreprise américaine et «chef de file dans le marché», qui a entraîné dans sa chute la disparition d'un géant mondial de la comptabilité et de l'audit, Arthur Andersen. Quand on relit les commentaires de presse de l'époque, on a l'incroyable impression qu'ils ont été écrits pour l'affaire Khalifa. «La cause première du comportement à risques d'Enron est l'arrogance croissante de gestionnaires certains que personne ne regardait par-dessus leur épaule et ne comprenait ce qu'ils faisaient» (Australian Financial Review, 22/01/2002).

«La débâche d'Enron n'est pas que l'histoire d'une simple faillite d'entreprise, mais bien celle de la faillite de tout un système. Et ce système a échoué non pas parce qu'il est mal géré ou ankylosé, mais bien parce qu'il est corrompu... La vérité est que les institutions essentielles à la base de notre système économique sont corrompues. La seule question laissée sans réponse est de savoir jusqu'à quel point et jusqu'à quel niveau cette corruption s'étend» (New York Times, 15/01/2002).

«L'essentiel à comprendre dans le désastre d'Enron, c'est qu'on a laissé l'entreprise transmettre des informations financières trompeuses pendant des années... Mais dès que les chiffres réels ont commencé à être connus, en octobre, suite aux pressions des actionnaires, des bailleurs de fonds et de la Commission des opérations de bourse, auparavant discrète, En-

Il était une fois la loi sur la monnaie et le crédit

Par NASR EDDINE LEZZAR *

La directive du chef du gouvernement faisant injonction aux entreprises publiques de ne placer leurs avoirs que dans les banques publiques nous fait revenir à la dernière réforme de la loi sur la monnaie et le crédit. Cette régression désastreuse a été vite oubliée. Ces dégâts s'inscrivent cependant dans le long terme. La directive d'Ouyahia nous fait rappeler quelques réflexions faites en leur temps: Gestion publique des banques privées - Gestion privée des banques publiques.

La nouvelle réforme de la loi sur la monnaie et le crédit autorise aux banquiers publics ce qu'elle interdit aux banquiers privés. Le législateur est-il plus soucieux de protéger le bien privé des turpitudes de ses propriétaires que de protéger le bien public des déboires de ses gestionnaires. Le nouveau texte de la loi sur la monnaie et le crédit interdit aux propriétaires d'une banque de financer leurs propres entreprises. Nous voyons mal le bien-fondé et l'utilité de cette interdiction. Cependant, une autre disposition, de la loi sur la monnaie et le crédit, qui est maintenue, nous semble dangereuse. Il s'agit de la possibilité prévue par l'article 168 qui permet aux banques (publiques et privées) de consentir des crédits à leurs actionnaires et dirigeants, à condition que l'ensemble des crédits ne dépasse pas 20% des fonds propres de l'entreprise.

Mais soyons sérieux ! 20% des fonds propres d'une banque publique, c'est immense et le nombre des dirigeants est par contre relativement réduit. Répartir le 1/5 des fonds propres entre les dirigeants et actionnaires d'une banque publique c'est juste. Il faut rappeler qu'une banque publique a des actionnaires publics qui n'ont pas besoin de crédits. Les dirigeants par contre sont des personnes physiques qui auront le loisir de se répartir, sous forme de crédits et à des conditions particulières, l'équivalent d'une portion appré-

ciable des fonds propres.

L'article premier du statut de la Banque de France dispose: «Dans l'exercice de ses attributions, la Banque de France, en la personne de son gouverneur, de ses sous-gouverneurs, ou d'un membre quelconque du Conseil de la politique monétaire, ne peut ni solliciter ni accepter d'instructions du gouvernement ou de toute personne».

Cet article est un principe fondateur. Il constitue le socle sur lequel repose le système bancaire français ainsi que celui de tous les pays à économie de marché. Cette règle cardinale a permis à ceux qui l'ont adoptée un système bancaire ouvert et performant permettant une présence bancaire étrangère dans le pays et une expansion des banques nationales dans le monde. L'indépendance des autorités monétaires vis-à-vis des autorités politiques est un socle sur lequel se fonde une économie de marché.

C'est dans cet esprit, avec quelques nuances, que s'insère ou plutôt que s'insérerait la loi sur la monnaie et le crédit de 1990. La réforme de 2003 rejette ce principe dans les poubelles de l'histoire. Le gouvernement a saisi l'opportunité des scandales et déboires en tout genre des banques privées pour engager une réforme en profondeur de la loi sur la monnaie et le crédit. L'objectif de ce texte consiste à restituer au gouvernement la gestion des affaires bancaires et soumettre les autorités bancaires aux autorités politiques.

Si ce texte passe à l'APN, il faudra faire le deuil de tous les acquis de la loi sur la monnaie et le crédit. Les conséquences économiques seront regrettables. Une gestion politique de la monnaie, le retour de l'inflation, la valeur administrée du dinar, un recul dans l'intégration des mécanismes du marché. Défendant son texte, le professeur Benachennou qui a oublié ses enseignements, tangua: «L'argent appartient à tous les Algériens».

* Avocat

ron a fait faillite dans les six semaines. Conclusion: il faut changer la réglementation afin de terroriser les entreprises qui seraient tentées de publier des chiffres malhonnêtes, ainsi que les comptables qui les approuvent. Toute autre mesure ne serait que poudre aux yeux» (Newsweek du 28/01/2002).

Les analystes financiers ont relevé que la succession de graves crises survenues en ce début de décennie est due aux anomalies causées par le cumul par le système bancaire de deux privilèges contradictoires: celui de protéger l'épargne et celui de procurer du crédit à l'économie. Les abus de Khalifa Bank sont également dus à l'incompatibilité fondamentale des deux métiers de banque commerciale et de banque d'investissement, aux conflits d'intérêts entre ces différents métiers. Ce constat n'est pas nouveau. A l'issue de la grande crise de 1929, le Glass-Steagall Act de 1933 avait procédé à la séparation radicale des activités bancaires de collecte de dépôts des activités de marché financier, afin de pro-

téger l'épargne des conséquences dramatiques de la volatilité des marchés financiers et de l'utilisation aléatoire des capitaux. Le Glass-Steagall Act, que tout gestionnaire de banque est censé avoir étudié, a été aboli en 1999, parce que les banques le transgressaient dans la pratique. Depuis la faillite d'Enron, des voix s'élèvent pour revenir avec plus de sévérité au Glass Steagall Act, c'est-à-dire dissocier, partout dans le monde, les métiers anormalement confondus du risque de crédit de la gestion pour compte de tiers et du risque en capital.

C'est dans cette direction réformatrice que doivent s'orienter les mesures préventives du gouvernement. Au lieu de remplacer l'injonction non écrite de déposer des fonds chez Khalifa par une injonction écrite de les geler dans les banques publiques. La réforme du système bancaire, que tout le monde attend depuis des années, fait rappeler le désert des Tartares. On ne le verra jamais venir. Parce que la volonté politique de la réali- ser n'existe pas.